



Union pour
la nature et
le paysage
suisse

Office fédéral de l'énergie OFEN

3003 Berne

Via Email Gesetzesrevisionen@bfe.admin.ch

Hilterfingen, 8 octobre 2024

**Réponse de l'Union pour la Nature et le Paysage (UNP)
à la consultation sur le projet de modification de la loi sur les installations
électriques ([Accélération de l'extension et de la transformation des réseaux
électriques](#))**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de la possibilité qui nous est offerte de nous exprimer sur la révision mentionnée de la loi sur les installations électriques.

Le projet de loi « Modification de la loi sur les installations électriques (Accélération de l'extension et de la transformation des réseaux électriques) » souffre notamment des défauts suivants :

- **Quasi-interdiction du câblage souterrain**

Le câblage souterrain est exclu d'emblée, sauf dans de rares cas (« Toute ligne d'une tension nominale égale ou supérieure à 220 kV est réalisée sous forme de ligne aérienne » selon l'art. 15b, al. 1 ; les exceptions indiquées à l'al. 1^{bis} sont trop limitées). Ceci est inacceptable, car un câblage souterrain peut être préférable aussi en dehors des rares exceptions envisagées. Notons par ailleurs que le rapport explicatif ignore de nouvelles technologies, telles que les [câbles souterrains isolés par le l'air comprimé](#).

- **Primauté sur les autres intérêts nationaux**

Les nouvelles installations du réseau de transport se voient accorder en principe la primauté sur les autres intérêts nationaux (art. 15d, al 5 : « Dans le cas des nouvelles installations du réseau de transport, l'intérêt à leur réalisation prime en principe d'autres intérêts nationaux »). Cette primauté illustre un profond mépris pour la nature et le paysage et doit donc être supprimée sans remplacement.

Les besoins en renouvellement et renforcement du réseau électrique suisse devraient être évalués en tenant compte des alternatives du côté de la demande (économies d'énergie, écrêtement des pointes de consommation) et de la production (production locale d'énergie sur les bâtiments et infrastructures, stockage local d'énergie). Ces alternatives respectent nettement mieux la nature et le paysage que l'extension du réseau. L'accélération des procédures ne doit pas être réalisée en donnant quasi-systématiquement priorité aux lignes aériennes, ni en réduisant les possibilités légales d'opposition, mais en traitant plus rapidement les recours.

Nous vous prions de bien vouloir tenir compte de nos remarques et vous présentons nos meilleures salutations.

UNION POUR LA NATURE ET LE PAYSAGE (UNP)

Pierre-Alain Bruchez

A handwritten signature in blue ink that reads "PA Bruchez". The letters are cursive and fluid.

Co-fondateur de l'UNP